

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 9 mai 2023 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Stéphane Leduc, Normand Amesse, Patrick Rancourt, Jean-François Giroux et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et Me Josée Bourdeau, greffière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personnes manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Permis concernant un commerce sur la rue Sullivan
- Arbre nuisible

Après la période de question, le conseil souligne les 25 années de carrière politique de monsieur le conseiller Normand Amesse.

2023-05-294 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 9 mai 2023.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Jean-François Giroux, et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 1er mai 2023.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

- 5.1 Autorisation de signature d'un avenant à une convention de subvention
- 5.2 Démission de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière
- 5.3 Nomination au poste de directeur au Service récréatif et communautaire
- 5.4 Nomination à titre de directrice par interim du Service des ressources humaines

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Autorisation de signature d'une quittance avec l'employé 06206
- 6.2 Nomination au poste de conseillère en communication au Service des communications et des relations publiques
- 6.3 Nomination au poste de procureure au Service du greffe et des affaires juridiques
- 6.4 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 12 avril au 2 mai 2023
- 6.5 Retraite de Madame Sylvie Leduc au poste de commis aux acquisitions au Service récréatif et communautaire

7. SERVICE DES FINANCES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 7.1 Approbation des registres de chèques, de transferts bancaires et de

paiements Internet

- 7.2 Contrat de gré à gré avec l'entreprise 9158-2361 Québec inc (Xpayrience)
- 7.3 Dépôt du rapport budgétaire au 2 mai 2023
- 7.4 Dépôt du registre cumulatif des achats mensuels du mois d'avril 2023

8. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Autorisation à l'Association de baseball mineur de Valleyfield dans le cadre de tournois
- 8.2 Autorisation de la rue Lynn dans le cadre de Dans ma rue on joue
- 8.3 Autorisation et demande d'aide financière dans le cadre d'appel de projets auprès des municipalités – Fou du français
- 8.4 Autorisations diverses à la Chambre de commerce de Valleyfield dans le cadre d'activités au parc Salaberry
- 8.5 Autorisations diverses pour la tenue d'une exposition de voitures Mopar
- 8.6 Protocole d'entente avec la Fondation des ressources alternatives du Sud-Ouest

9. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 9.1 Acceptation du dépôt du bilan final de divers contrats réalisés

10. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 10.1 Autorisation d'installation d'unités modulaires temporaires aux écoles Montpetit, Edgar-Hébert et Saint-Eugène
- 10.2 Autorisation de délivrance d'un certificat de non-objection dans le cadre de l'extension du système d'aqueduc et du système de gestion des eaux pluviales pour le projet « Infrastructures, rues projetées – Parc industriel Valdev »

- 10.3 Autorisation de signature d'une entente de développement de la rue Bonin
- 10.4 Demande de dérogation mineure pour le 142, rue Bourdon
- 10.5 Demande de dérogation mineure pour le 6800, boul. Hébert
- 10.6 Demande de PIIA pour le 75, rue Alexandre
- 10.7 Demande de PIIA pour le 171, rue Victoria
- 10.8 Demande de PIIA pour le 293, rue Victoria
- 10.9 Demande de PIIA pour le 387, rue Victoria
- 10.10 Demande de PIIA pour le 346, rue de la Barrière

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1 Approbation du projet d'implantation du système d'antennes de Rogers Communications inc.
- 11.2 Demande de prix 2023-DP-TP-15: nivellement des rues

12. APPELS D'OFFRES

- 12.1 Appel d'offres public 2022-52: pavage et bordures rue de la Barrière
- 12.2 Appel d'offres public 2023-05 : réaménagement du stationnement de la gestion du territoire
- 12.3 Appel d'offres public 2023-13: location de trois chargeuses
- 12.4 Appel d'offres public 2023-14: location de deux rétrocaveuses
- 12.5 Appel d'offres public 2023-15: location de deux chenillettes à trottoirs
- 12.6 Appel d'offres public 2023-30 : fourniture et plantation d'arbres

municipaux

- 12.7 Appel d'offres public 2023-31: location d'un tracteur à trottoirs
- 12.8 Appel d'offres public 2023-32: location d'une niveleuse
- 12.9 Appel d'offres public 2023-33: location de deux souffleurs à neige
- 12.10 Appel d'offres public 2023-34 : nettoyage des stations de pompage

13. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 13.1 Adoption du règlement 209-34 modifiant le Règlement 209 sur la tarification
- 13.2 Adoption du règlement 415-03 concernant un programme de soutien à l'affichage commercial

14. RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 14.1 Adoption du règlement 150-41 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage
- 14.2 Adoption du règlement 432-01 modifiant le Règlement 432 visant à améliorer l'offre en matière de logements abordables

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2023-05-295 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1 MAI 2023

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2023 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 5 mai 2023;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2023, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2023-05-296 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À UNE CONVENTION DE SUBVENTION

ATTENDU QU'en date du 24 août 2021, une convention de subvention a été signée entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a demandé l'autorisation de prolonger le délai pour la réalisation du projet de la relance du centre-ville au 31 juillet 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la signature d'un avenant afin de modifier la convention en conséquence;

VU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, ou en son absence le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant précité de même que tout document relatif à la présente, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2023-05-297 DÉMISSION DE LA GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

VU la lettre de démission formulée par madame Kim V. Dumouchel, au poste de greffière et directrice au Service de greffe et des affaires juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la démission formulée par madame Kim V.Dumouchel au poste de greffière et directrice au Service de greffe et des affaires juridiques, celle-ci prenant effet le 25 mai 2023;

DE remercier madame Kim V.Dumouchel pour ses années de service à la Ville;

D'Autoriser la direction générale à avoir recours aux ressources appropriées afin de permettre au Service du greffe et des affaires juridiques de continuer d'opérer adéquatement d'ici le recrutement d'un nouveau directeur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2023-05-298 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU l'affichage du poste de directeur du Service récréatif et communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de M. Patrick Philie au poste de directeur du Service récréatif et communautaire;

VU le contrat de travail à intervenir entre M. Patrick Philie et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield établissant les modalités d'emploi de M. Patrick Philie au poste de directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services de M. Patrick Philie pour agir à titre de directeur du Service récréatif et communautaire, avec une période de probation de six mois travaillés;

QUE l'entrée en fonction de M. Patrick Philie soit à compter du 10 mai 2023;

QUE M. Patrick Philie soit désigné à siéger à toutes les commissions, comités et organismes de la Ville auxquels assistait son prédécesseur M. René Monette;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la ville, un contrat avec M. Patrick Philie établissant les conditions d'emploi de ce dernier;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la ville;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la Ville.

ADOPTÉ

2023-05-299 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE PAR INTERIM DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

VU la recommandation de la direction générale relative à la nomination d'une directrice par intérim du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE nommer madame Laurence Reid-Langevin au poste de directrice par intérim du Service des ressources humaines;

QUE la date d'entrée en fonction de madame Laurence Reid-Langevin soit à compter du 8 mai 2023;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la ville.

ADOPTÉ

2023-05-300 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ 06206

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et l'employé 06206;

VU la recommandation Service des ressources humaines de ratifier la quittance signée par les parties en lien avec l'entente intervenue;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 et résolu à l'unanimité

DE ratifier la quittance signée par les parties relativement au dossier de l'employé 06206.

ADOPTÉ

2023-05-301 NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS PUBLIQUES

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une conseillère en communication au Service des communications et des relations publiques;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu à l'unanimité

DE nommer M^{me} Audrey St-Aubin au poste cadre de conseillère en communication au Service des communications et des relations publiques, avec une période de probation de douze (12) mois travaillés;

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} St-Aubin soit à compter du 29 mai 2023;

QUE les conditions de travail de M^{me} St-Aubin soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la ville.

ADOPTÉ

2023-05-302 NOMINATION AU POSTE DE PROCUREURE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une procureure au Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
et résolu à l'unanimité

DE nommer Me Stéphanie Labelle au poste cadre de procureure au Service du greffe et des affaires juridiques, avec une période de probation de douze (12) mois travaillés;

QUE la date d'entrée en fonction de Me Labelle soit à compter du 4 juillet 2023;

QUE les conditions de travail de Me Labelle soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la ville;

QUE demande soit formulée au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) afin d'autoriser Me Stéphanie Labelle à représenter celui-ci pour tout constat d'infraction délivré, au nom du DPCP, sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE Me Stéphanie Labelle soit autorisée à appliquer la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom des municipalités membres de la cour municipale commune, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents.

ADOPTÉ

2023-05-303 RETRAITE DE MADAME SYLVIE LEDUC AU POSTE DE COMMIS AUX ACQUISITIONS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la décision de madame Sylvie Leduc de prendre sa retraite du poste de commis aux acquisitions au Service récréatif et communautaire;

Vu la demande de madame Leduc de bénéficier du programme de réduction de la semaine de travail précédent le départ à la retraite dès la première semaine du mois de juin 2023;

VU la recommandation du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de madame Sylvie Leduc au poste de commis aux acquisitions au Service récréatif et communautaire, celle-ci prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2024;

DE remercier madame Leduc pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la ville;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de réduction de la semaine de travail précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2023-05-304 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL AU 2 MAI 2023

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 12 avril 2023 au 2 mai 2023;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en mai 2023 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 12 avril 2023 au 2 mai 2023.

ADOPTÉ

2023-05-305 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC L'ENTREPRISE 9158-2361 QUÉBEC INC. (XPAYRIENCE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite offrir une plateforme de billetterie personnalisée en ligne pour la plage du Parc régional des Îles-de-Saint-Thimothée;

VU la recommandation du Service des finances et des technologies de l'information d'octroyer ledit contrat;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise 9158-2361 Québec inc. (Xpayrience) un contrat de gré à gré relatif à la billetterie en ligne pour la plage du Parc régional des Îles-de-Saint-Thimothée, pour une période de douze mois et selon les conditions mentionnées dans son offre de service;

D'autoriser Rémi Potvin, coordonnateur TI – chef de division, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2023-05-306 APPROBATION DES REGISTRES DE CHÈQUES, DE TRANSFERTS BANCAIRES ET DE PAIEMENTS INTERNET

Le registre des chèques émis et annulés numéros 105704 à 105867, le registre des transferts bancaires émis et annulés numéros S16900 à S17034 et le registre des paiements Internet émis numéros 5571 à 5618 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits :

- au registre des chèques émis et annulés numéros 105704 à 105867 totalisant 2 430 854,21 et 65,18 \$;
- au registre des transferts bancaires émis et annulés numéros S16900 à S17034 totalisant 2 937 328,69 et 138 639,30 \$;
- au registre des paiements Internet émis et annulés numéros 5571 à 5618 totalisant 2 139 288,45 \$;

D'autoriser la trésorière à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 2 MAI 2023

Le rapport budgétaire au 2 mai 2023 est déposé devant ce conseil.

DÉPÔT DES REGISTRES CUMULATIFS DES ACHATS MENSUELS D'AVRIL 2023

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement 403 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*, la directrice du service des Finances et des technologies de l'information et trésorière dépose la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation pour le mois d'avril 2023.

2023-05-307 AUTORISATION À L'ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE VALLEYFIELD DANS LE CADRE DE TOURNOIS

ATTENDU QUE l'Association de baseball amateur de Valleyfield organisera deux tournois au courant de la saison estivale 2023, soit du 14 au 18 juin ainsi que du 7 au 9 juillet;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées pendant la tenue de ces deux tournois;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,

et résolu à l'unanimité

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée dans les parcs Marcil et St-Joseph-Artisan lors de l'ensemble des tournois qui se dérouleront du 14 au 18 juin 2023 ainsi que du 7 au 9 juillet 2023, aux conditions suivantes :

- les heures sont de 18 h à 23 h du 14 au 16 juin et de 8 h à 23 h les 17 et 18 juin pour le tournoi Junior;
- les heures sont de 13 h à 23 h le 7 juillet et de 8 h à 23 h les 8 et 9 juillet pour le tournoi Pee-Wee;
- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités;
- que l'Association s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2023-05-308 AUTORISATION DE LA RUE LYNN DANS LE CADRE DE DANS MA RUE ON JOUE

CONSIDÉRANT le Règlement 401 visant le projet « Dans ma rue, on joue ! »;

ATTENDU QUE conformément au Règlement, le conseil doit décerner les autorisations finales après études des demandes;

VU la recommandation du comité de circulation d'autoriser l'ajout de la rue Lynn;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil décerne les autorisations finales pour permettre le jeu libre sur l'entièreté de la rue Lynn;

QUE les autorisations soient émises conformément au Règlement 401 visant le projet « Dans ma rue, on joue ! » et que le plan des rues soit mis à jour sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉ

2023-05-309 AUTORISATION ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'APPEL DE PROJETS AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS – FOU DU FRANÇAIS

ATTENDU QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, cet appel de projet de l'Union des municipalités du Québec vise à soutenir des initiatives visant à promotion et la valorisation de la langue française dans les municipalités afin d'en véhiculer une image positive et de favoriser son utilisation auprès des jeunes, des personnes immigrantes et des commerces de leur territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,

et résolu à l'unanimité

D'autoriser madame Roxanne Poissant, bibliothécaire-gestionnaire de la bibliothèque Armand-Frappier, à signer au nom de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉ

2023-05-310 AUTORISATIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BEAUHARNOIS-VALLEYFIELD-HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois Valleyfield Haut-Saint-Laurent (CCBVHSL) souhaite demander et opérer un permis d'alcool lors des activités suivantes sur le territoire de la Ville : Jeudis Gourmands, Samedis Dansants et Flâneries du Dimanche;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées pendant la tenue de ses activités ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la CCBVHSL à demander et opérer un permis de vente et consommation d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée dans le parc Salaberry, durant les heures où se tiennent les activités suivantes :

- Jeudis Gourmands, les jeudis du 1^{er} juin au 31 août inclusivement;
- Samedis Dansants, les samedis du 1^{er} juillet au 26 août inclusivement;
- Flâneries du Dimanche, les dimanches du 2 juillet au 27 août inclusivement.

QUE les conditions suivantes soient respectées :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités;
- que lesdits organismes s'engagent à ne pas promouvoir ni vendre toute forme de boissons énergisantes sur le site durant les activités;
- que la CCBVHSL s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre des activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2023-05-311 AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA TENUE D'UNE EXPOSITION DE VOITURES MOPAR

ATTENDU QUE le Club CMOA désire tenir une exposition de voitures Mopar au parc Delpha-Sauvé, le 28 mai 2023;

ATTENDU QUE la tenue de cet évènement sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield fournit aux amateurs et collectionneurs de la région une occasion de promouvoir leur loisir et constitue une attraction ayant des retombées touristiques et économiques;

VU le dépôt devant le conseil d'un protocole d'entente à intervenir;

VU la recommandation favorable émise par le Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Club CMOA (Association canadienne de propriétaires de Mopar) à tenir une exposition de voitures Mopar, le 28 mai 2023, de 7 h à 18 h, à l'intérieur du parc Delpha-Sauvé, selon les conditions et modalités mentionnées dans le protocole d'entente à intervenir;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2023-05-312 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FONDATION DES RESSOURCES ALTERNATIVES DU SUD-OUEST (FRAS)

ATTENDU QUE la Fondation des ressources alternatives du Sud-Ouest organise le Défi FRAS au parc régional des Îles de Saint-Timothée;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation vient en aide à plusieurs personnes sur le territoire de la Ville;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fondation et la Ville;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la tenue de l'activité Défi FRAS organisé par la Fondation qui se tiendra au parc régional des Îles de Saint-Thimothée le 3 juin 2023;

DE conclure un protocole d'entente avec la Fondation relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de la tenue de cet évènement;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2023-05-313 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DE DIVERS CONTRATS RÉALISÉS

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final de divers contrats réalisés, conformément aux dispositions du *Règlement de gestion contractuelle* de la ville;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt des bilans finaux de divers contrats réalisés, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

2023-05-314 AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNITÉS MODULAIRES TEMPORAIRES AUX ÉCOLES MONTPETIT, EDGAR-HÉBERT ET SAINT-EUGÈNE

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) a soumis au conseil municipal une demande pour l'implantation de classes modulaires temporaires destinées aux écoles Montpetit, Edgar-Hébert et Saint-Eugène;

ATTENDU QUE l'ajout de ces constructions servira à pallier temporairement la demande trop élevée d'admissions scolaires à laquelle le CSSVT ne peut actuellement répondre;

ATTENDU QUE le CSSVT a fait plusieurs demandes au ministère de l'Éducation et souhaite entamer prochainement un projet de construction d'une nouvelle école primaire ainsi que l'agrandissement d'écoles existantes;

VU la recommandation du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le CSSVT à déroger aux dispositions relatives aux *Règlement 150 concernant le zonage*, au *Règlement 151 concernant la construction* et au *Règlement 152 concernant l'administration des règlements d'urbanisme*, aux conditions suivantes :

- que soit déposée une attestation réalisée par un ingénieur, relativement aux fondations temporaires pour la construction des unités modulaires à ces trois écoles;
- que les unités modulaires temporaires soient desservies par des systèmes d'alarme incendie raccordés à une centrale de supervision avec tous les accessoires requis par de telles installations;
- qu'il y ait la présence d'extincteur si les distances de parcours ne sont pas rencontrées;
- qu'à la fin du délai autorisé, les unités modulaires soient retirées et que le terrain soit remis à l'état;

- que les marges de recul prévues à la grille des usages et normes pour le bâtiment principal;
- que les unités s'harmonisent avec le bâtiment principal;
- que l'installation d'une jupe afin de recouvrir le bas de ces unités soit prévue;
- qu'une aire de stationnement ne soit pas occupée pour leur implantation;
- que cette autorisation soit en vigueur pour une période maximale de trois (3) ans, soit jusqu'au 9 mai 2026.

ADOPTÉ

2023-05-315 AUTORISATION DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE NON-OBJECTION DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU SYSTÈME D'AQUEDUC ET DU SYSTÈME DE GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR LE PROJET « INFRASTRUCTURES, RUES PROJÉTÉES – PARC INDUSTRIEL VALDEV »

CONSIDÉRANT le projet de développement de parc industriel de Valdev en lien avec la construction d'infrastructures privées;

ATTENDU QUE dans ses démarches auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Valdev a besoin d'un certificat de non-objection de la Ville;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la délivrance dudit certificat de non-objection;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, un certificat de non-objection au projet d'extension du système d'aqueduc et du système de gestion des eaux pluviales pour le projet « Infrastructures, rues projetées – Parc industriel Valdev » tel que présenté par le Service de l'urbanisme et des permis.

ADOPTÉ

2023-05-316 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE BONIN

VU le *Règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels*;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le promoteur 9183-2436 Québec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des travaux municipaux afin de réaliser le projet Place du Confort, phase IV – Rue Bonin;

VU la recommandation du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2022-0137 pour le lot 4 863 229 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 6800, boulevard Hébert, demande formulée par Cinthia Bourque, pour permettre un total de 22 cases de stationnement, soit un maximum de 120% de plus que le minimum requis, alors que le règlement permet que 50% de plus que le minimum requis.

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

QUE l'acceptation la demande de dérogation mineure DM2022-0137 et son maintien pour tout la durée de son existence soit conditionnelle à ce que :

- Les cèdres situés à l'emplacement visé par l'agrandissement doivent être déplacés et/ou de nouveaux cèdres doivent être plantés, devant tout la largeur de l'aire de stationnement, de façon à amoindrir son impact visuel de la rue;
- Deux arbres soient plantés en cour avant ou latérale droite, à proximité de l'aire de stationnement, pour compenser l'ajout d'espace pavé.

ADOPTÉ

2023-05-319 DEMANDE DE PIIA POUR LE 75, RUE ALEXANDRE

ATTENDU QUE le lot 3 594 304 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par Sylvain Thibault pour l'installation de nouvelles enseignes de vinyle sur vitrage et d'une enseigne à plat sur bâtiment, sans éclairage, du bâtiment principal situé au 75, rue Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes proposées ne couvrent pas un élément architectural d'intérêt ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites enseignes ne prennent pas une importance démesurée en raison de leur taille proportionnelle au vitrage et de leurs couleurs ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2023-0044 formulée pour le lot 3 594 304 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Sylvain Thibault, en permettant l'installation de nouvelles enseignes de vinyle sur vitrage et d'une enseigne à plat sur bâtiment, sans éclairage, avec un fond de couleur bleu foncé.

ADOPTÉ

2023-05-320 DEMANDE DE PIIA POUR LE 171, RUE VICTORIA

ATTENDU QUE le lot 4 514 271 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par André Lahaie pour l'autorisation de modification des auvents en cour latérales sur le bâtiment principal du commerce « André Lahaie » situé au 171, rue Victoria;

CONSIDÉRANT QUE la modification des auvents permet d'uniformiser les matériaux et couleurs utilisés sur le bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les auvents proposés sont d'une superficie inférieure aux précédents et ont un caractère plus permanent ;

CONSIDÉRANT QUE les auvents proposés ne couvrent aucun élément architectural du bâtiment ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2023-0038 formulée pour le lot 4 514 271 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par André Lahaie, pour permettre l'installation de trois nouveaux auvents sur le bâtiment, composés d'aluminium et d'une couleur identique au revêtement, sur la façade de la rue Académie tel qu'illustré par le croquis et les photos datés d'avril 2023.

ADOPTÉ

2023-05-321 DEMANDE DE PIIA POUR LE 293, RUE VICTORIA

ATTENDU QUE le lot 4 514 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par Isabelle Leduc pour le remplacement de l'ensemble des fenêtres, des portes extérieures au deuxième étage, du plancher et du garde-corps du balcon arrière au deuxième étage ainsi que des marches de l'escalier extérieur situé en cour latérale du bâtiment principal situé au 293, rue Victoria;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact mineur sur l'architecture du bâtiment;
ATTENDU QUE le remplacement des fenêtres par un modèle à guillotine permettra leur uniformisation;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2023-0019 formulée pour le lot 4 514 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Isabelle Leduc pour le bâtiment principal situé au 293, rue Victoria, en autorisant :

2023-05-323 DEMANDE DE PIIA POUR LE FUTUR 346, RUE DE LA BARRIÈRE

ATTENDU QUE le lot 3 817 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du *Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

VU la demande d'autorisation formulée par Dania Leydis Figueredo Plaza et Marc Théorêt pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages à l'adresse située au futur 346, rue de la Barrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet met l'emphase sur la qualité des revêtements extérieurs ainsi que sur le soulèvement de l'entrée principale;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs choisies privilégient un agencement harmonieux entre le corps principal du bâtiment, les portes, les fenêtres ainsi que le toit;

CONSIDÉRANT QU'une qualité architecturale du bâtiment principal est assurée;

CONSIDÉRANT QUE l'insertion du nouveau bâtiment se fait dans le respect du bâtiment voisin existant;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2023-0037 formulée pour le lot 3 817 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Dania Leydis Figueredo Plaza et Marc Théorêt pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages à l'adresse située au futur 346, rue de la Barrière, telle qu'illustré sur le rendu couleur reçu par courriel le 31 mars 2023, sous réserve que les aménagements paysagers et les plantations proposés soient effectués tels que présenté sur le rendu couleur.

ADOPTÉ

2023-05-324 APPROBATION DU PROJET D'IMPLANTATION DU SYSTÈME D'ANTENNES DE ROGERS COMMUNICATIONS INC.

ATTENDU QUE le domaine des radiocommunications est soumis aux lois du Parlement fédéral qui a juridiction exclusive sur celles-ci;

ATTENDU QUE l'implantation de systèmes d'antennes à des endroits stratégiques selon des critères techniques et des besoins d'exploitation bien précis est un élément essentiel pour atteindre les objectifs de la Loi sur la radiocommunication (L.R., 1985, ch. R.-2) et de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion;

ATTENDU QU'en l'occurrence, le choix de l'emplacement retenu pour l'implantation du système d'antennes sur le territoire de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield d'écoule d'une recherche de site suivant des critères techniques précis visant à en assurer l'intégration optimale dans le réseau de Rogers Communications inc. et son environnement;

ATTENDU QUE le règlement de zonage municipal est contraignant sur l'implantation d'un tel système d'antennes dans la zone, occasionnant ainsi un conflit entre les exigences fédérales et la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield n'est pas dotée d'un protocole de consultation au sens de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion;

CONSIDÉRANT QUE le protocole de consultation d'Industrie Canada compris dans la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion s'applique par défaut;

CONSIDÉRANT QU'en présence d'un conflit de lois, il existe une prépondérance fédérale de sorte que la Loi sur la radiocommunication a préséance sur la réglementation de zonage de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT, vu ce qui précède, que la réglementation de zonage de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield qui ne permet pas l'implantation de système d'antennes sur le lot visé est inopérante;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me}. la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'approuver le projet d'implantation du système d'antennes présenté par Rogers Communications inc. tel que soumis et d'autoriser Rogers Communications inc. à entreprendre la mise en œuvre du projet tel que soumis dans les délais impartis.

ADOPTÉ

2023-05-325 DEMANDE DE PRIX 2023-DP-TP-15: NIVELLEMENT DES RUES

VU la demande de prix 2023-DP-TP-15 relative au nivellement des rues, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Les Entreprises C. Sauvé inc.	26 386,76\$
Ali Excavation inc.	33 227,78\$

VU la recommandation du Service des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises C. Sauvé inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à Les Entreprises C. Sauvé inc. un contrat pour le nivellement des rues, pour la somme totale de 26 386,76\$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents émis par la ville relativement à cette demande de prix.

ADOPTÉ

2023-05-326 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2022-52: PAVAGE ET BORDURES RUE DE LA BARRIÈRE

À la suite de l'appel d'offres public 2022-52 relatif au pavage et à des bordures de la rue de la Barrière, les soumissions suivantes ont été reçues :

Roxboro Excavation inc.	957 315,65 \$
Les Pavages Ultra inc.	1 036 035,46 \$

VU la recommandation du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Roxboro Excavation inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras, appuyé par M. le conseiller Jean-François Giroux, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Roxboro Excavation inc. un contrat pour le pavage et les bordures de la rue de la Barrière, pour la somme maximale de 957 315,65 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2022-52.

ADOPTÉ

2023-05-327 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2023-05 : RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

À la suite de l'appel d'offres public 2023-05 relatif au réaménagement du stationnement de la gestion du territoire, les soumissions suivantes ont été reçues :

Les Pavages Théorêt inc..	1 352 478,12 \$
Roxboro Excavation inc	1 358 977,46 \$
Ali Excavation inc,	1 427 430,47 \$
Construction J.P. Roy inc	1 516 256,50 \$
Pavages D'amour inc.	1 640 428,80 \$
Transport J.R. Cyr & Fils inc.	1 871 949,37 \$

VU la recommandation du Service des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Pavages Théorêt inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Les Pavages Théorêt inc.. un contrat pour le réaménagement du stationnement de la gestion du territoire, pour la somme maximale de 1 352 478,12 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2023-05.

ADOPTÉ

2023-05-328 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2023-13: LOCATION DE TROIS CHARGEUSES

À la suite de l'appel d'offres public 2023-13 relatif à la location de trois chargeuses, les soumissions suivantes ont été reçues :

Industries Toromont Ltée	3 223 006,79 \$
Énerloc inc.(non conforme)	3 402 671,33 \$

Équip. St-Germain inc.(non conforme) 3 104 325,00 \$
Trois-Rivières Location inc. (non conforme) 4 137 927,26 \$

VU la recommandation du Service des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Industries Toromont Ltée;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Industries Toromont Ltée un contrat pour la location de trois chargeuses, pour la somme maximale de 3 223 006,79 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2023-13.

ADOPTÉ

2023-05-329 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2023-14: LOCATION DE DEUX RÉTROCAVEUSES

À la suite de l'appel d'offres public 2023-14 relatif à la location de deux rétrocaveuses, les soumissions suivantes ont été reçues :

Industries Toromont Ltée 1 025 502,04 \$

VU la recommandation du Service des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Industries Toromont Ltée;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Industries Toromont Ltée un contrat pour la location de deux rétrocaveuses, pour la somme maximale de 1 025 502,04 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2023-14.

ADOPTÉ

2023-05-330 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2023-15: LOCATION DE DEUX CHENILLETES À TROTTOIRS

À la suite de l'appel d'offres public 2023-15 relatif à la location de deux chenillettes à trottoirs, aucune soumission n'a été reçue;

VU la recommandation du Service des travaux publics d'annuler l'appel d'offres;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'annuler l'appel d'offres public 2023-15.

ADOPTÉ

2023-05-331 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2023-30 : FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES MUNICIPAUX

À la suite de l'appel d'offres public 2023-30 relatif à la fourniture et plantation d'arbres municipaux, les soumissions suivantes ont été reçues :

Terrassement Technique	
Sylvain Labrecque inc.	100 581,66 \$
Orange paysagement inc.	121 701,04 \$
Paysagement Desroches inc	146 593,13 \$
Paysagement Rossignol inc.	174 986,20 \$
9190-8673 Québec inc.	196 842,90 \$
9329-0146 Québec inc.	268 318,34 \$
Gestion S. Forget inc..	543 582,25 \$

VU la recommandation du Service de l'environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. un contrat pour la fourniture et plantation d'arbres municipaux, pour la somme maximale de 100 581,66 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2023-30.

ADOPTÉ

2023-05-332 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2023-31: LOCATION D'UN TRACTEUR À TROTTOIRS

À la suite de l'appel d'offres public 2023-31 relatif à la location d'un tracteur à trottoirs, les soumissions suivantes ont été reçues :

J. René Lafond inc.	441 504,00 \$
---------------------	---------------

VU la recommandation du Service des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise J. René Lafond inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise J. René Lafond inc. un contrat pour la location d'un tracteur à trottoirs, pour la somme maximale de 441 504,00 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2023-31.

ADOPTÉ

2023-05-333 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2023-32: LOCATION D'UNE NIVELEUSE

À la suite de l'appel d'offres public 2023-32 relatif à la location d'une niveleuse, les soumissions suivantes ont été reçues :

Toromont CAT	1 283 633,14 \$
Location LTR	1 404 327,65 \$

VU la recommandation du Service des travaux publics d'annuler l'appel d'offres considérant la différence importante entre l'estimé budgétaire et les soumissions obtenues;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras, et résolu à l'unanimité

D'annuler l'appel d'offres public 2023-32 relatif à la location d'une niveleuse.

ADOPTÉ

2023-05-334 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2023-33: LOCATION DE DEUX SOUFFLEURS À NEIGE

À la suite de l'appel d'offres public 2023-33 relatif à la location de deux souffleurs à neige, les soumissions suivantes ont été reçues :

J.A. Larue inc.	594 875,00 \$
VOHL inc.	717 174,96 \$

VU la recommandation du Service des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise J.A. Larue inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras, appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise J.A. Larue inc. un contrat pour la location de deux souffleurs à neige, pour la somme maximale de 594 875,00 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2023-33.

ADOPTÉ

2023-05-335 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2023-34 : NETTOYAGE DES STATIONS DE POMPAGE

À la suite de l'appel d'offres public 2023-34 relatif au nettoyage des stations de pompage, les soumissions suivantes ont été reçues :

Beauregard Environnement Itée	184 833,81 \$
Services Rebutis Soulanges inc.	237 653,33 \$
Sanivac Montréal	247 541,18 \$

VU la recommandation du Service de l'environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Beauregard Environnement Itée;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Beaugard Environnement ltée un contrat pour le nettoyage des stations de pompage, pour la somme maximale de 184 833,81 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2023-34.

ADOPTÉ

2023-05-336 ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

ATTENDU QU'une copie du Règlement 209-34, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 209-34 le 1^{er} mai 2023;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 209-34 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

ADOPTÉ

2023-05-337 ADOPTION DU RÈGLEMENT 415-03 CONCERNANT UN PROGRAMME DE SOUTIEN À L'AFFICHAGE COMMERCIAL

ATTENDU QU'une copie du Règlement 415-03, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 415-03 le 18 avril 2023;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, ainsi que les changements apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,

appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 415-03 modifiant le Règlement décrétant un programme de soutien à l'affichage commercial*.

ADOPTÉ

2023-05-338 ADOPTION DU RÈGLEMENT 150-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE

CONSIDÉRANT l'avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum dûment publié;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue à la suite dudit avis public;

ATTENDU QU'une copie du Règlement 150-41, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le second projet de règlement 150-41, sans modification, 18 avril 2023;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 150-41 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes*.

ADOPTÉ

2023-05-339 ADOPTION DU RÈGLEMENT 432-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 432 VISANT À AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIÈRE DE LOGEMENTS ABORDABLES

ATTENDU QU'une copie du *Règlement 432-01 modifiant le Règlement 432 visant à améliorer l'offre en matière de logements abordables*, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 432-01, sans modification, le 18 avril 2023;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 432-01 modifiant le *Règlement 432 visant à améliorer l'offre en matière de logements abordables*.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Résolution adoptée à la présente séance concernant l'antenne Roger

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2023-05-340 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 08, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance ordinaire du 9 mai 2023.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Josée Bourdeau, greffière-adjointe